

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZÉ VILLAGES DU 9 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, CHAPON, JOUSSAUME, ROUTIER, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, GOURDON, TOUPLAIN, QUELEN, PRAIZELIN, BELLARD, LERAY, LORION, PORTIER, COYEAUD, LAIR.

Absents excusés : Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mme PRAIZELIN Alexandra
Mr GIRAULT Dominique donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique
Mme LEGRAND Nathalie donne pouvoir à Mr JOUSSAUME Cédric
Mr TUFFIER Jérôme
Mr LEMEUNIER Grégory
Mr de ROCHEBOUËT Emmanuel donne pouvoir à Mr COYEAUD Alain
Mme RUQUIER Anne-Laure
Mr BERARDI Marc donne pouvoir à Mr GOBEREAU Joël
Mr EDIN François
Mr MAUXION Alain
Mr LINARD Didier

Absents : Mme GODOT Jocelyne
Mr GUILLEUX Michel
Mr DINAND Fabrice
Mme LANDAIS Arlette
Mme BENESTEAU Clarisse
Mme GOISLARD Véronique
Mr CONSTANT Frédéric
Mme RAIMBAULT Emmanuelle
Mme VIERON Sandrine
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr MABIT Raymond
Mr LEMAI Sébastien
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 05/09/2019
Affichage : 13/09/2019

Secrétaire de séance : Mr CHAPON Dominique

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Proposition de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour une mission de coordination sécurité-santé sur les travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes de Lué-en-Baugeois d'un montant de 1 000 € HT.

- Devis de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour une prestation de repérage amiante et un diagnostic plomb avant démolition ou travaux dans le cadre des travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes de Lué-en-Baugeois d'un montant de 400 € HT.

- Proposition de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour une mission de contrôle technique construction et mission connexe pour les travaux de réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes de Lué-en-Baugeois d'un montant de 500 € HT.

- Propositions d'honoraires pour 2 études de faisabilité sur le projet d'extension de la cantine et de la restructuration de la mairie d'un montant de

➤ cabinet « DESARCHITECTURE » 1 750 € HT

➤ Cabinet Dominique CHAPLET 1 000 € HT

- Contrat de cession de la Compagnie METIS pour une représentation de son spectacle intitulé « Présage » le samedi 28 septembre 2019 à 18h sur le site de Malagué, commune déléguée de Chaumont d'Anjou, pour un coût de 250 € TTC.

1 – AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE ET DE CANTINE POUR LES ENFANTS SCOLARISES A MARCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Madame le Maire propose de verser les participations suivantes à la commune de Marcé pour l'année scolaire 2018/2019 pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés.

- **frais de fonctionnement** : participation à hauteur de 1 018 € par élève de maternelle et 244 € par élève en élémentaire, soit pour 3 élèves de la commune déléguée de Chaumont d'Anjou (2 maternels et 1 élémentaire) et 8 élèves de la commune déléguée de Beauvau (4 maternels et 4 élémentaires), un montant de 7 328 €.

- **restauration scolaire** : 1 798.26 € (1462 repas x 1.23 €)

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES RAPPORTS CLECT DECEMBRE 2018 ET JUIN 2019

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C

Rappel du cadre juridique des transferts de charges

Lors de chaque nouveau transfert de compétences, l'évaluation des charges transférées est obligatoire. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) ;

- La CLECT doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges ;
- La CLECT propose un rapport. C'est aux conseils municipaux de fixer les évaluations à la majorité qualifiée requise au vu du rapport de la commission locale ;

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 05 juillet 2018 transmis à chaque commune,

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 juin 2019 et du 20 décembre 2018
- d'adopter les attributions de compensation respectives des communes de l'exercice 2019 conformément à l'état récapitulatif précisé sur ledit rapport, soit un montant total pour Jarzé Villages de 95 860 €.
- de la charger de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président(e) de la Communauté de Communes.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

3 – AFFAIRES DIVERSES

3-1 Redevance d'occupation du Domaine Public gaz 2019 (RODP)

Madame le Maire propose de fixer le montant de la RODP gaz 2019 à 351 € (339 € en 2018) suite à la revalorisation de l'index pour la commune déléguée de Jarzé.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3-2 Décisions modificatives BP 2019

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget communal 2019 pour régler les fonds de concours du SIEML prévus initialement en investissement concernant le raccordement « La Brunellerie », l'extension du réseau « La Fourrerie », l'armoire de commande du stade comme suit :

Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		

021	18 239,00 €	
21534-131	9 269,00 €	
21318-146	8 970,00 €	
FONCTIONNEMENT		
023		18 239,00 €
65548		18 239,00 €

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3-3 Admission en non-valeur et en créances éteintes des créances figurant sur les listes transmises par la trésorerie de Seiches

Madame le Maire propose d'accepter :

- en créances éteintes, les créances figurant sur les listes transmises, à savoir :
 - o 90 € d'une part
 - o 727.05 € d'autre part
suite à des procédures de surendettement.
- en non-valeur des titres de redevables d'un montant de 103.56 €.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3-4 Création d'adresses

- ❖ Commune déléguée de Jarzé - Rue des Brétignolles
 - ✓ n°28 Bis / Vestiaires du stade - Entente Sportive Jarzé Villages / D n° 0007

Décision du Conseil Municipal : Accord à l'unanimité.

3-5 Création d'un groupe de travail pour la réalisation d'un plan d'adressage

L'adressage représente un élément essentiel du déploiement de la fibre car pour accéder aux offres d'accès internet en très haut débit, les usagers devront renseigner leur adresse à desservir sur les serveurs d'éligibilité des fournisseurs d'accès internet (FAI). Si l'adresse est inconnue de la base nationale utilisée par les FAI, l'utilisateur pourra rencontrer des problèmes pour souscrire un abonnement alors que le réseau est déployé à proximité.

Chaque habitation doit donc être référencée et un plan d'adressage complet est indispensable.

Monsieur Chapon propose de créer un groupe de travail pour la réalisation du plan d'adressage de Jarzé villages, constitué, au minimum, d'un représentant par commune déléguée.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Mise en vente de la maison au n°1 rue de la Croix Gloriette, commune déléguée de Jarzé.
2 agences immobilières ont été sollicitées pour rechercher des acquéreurs : Iadfrance (Mme Anne Pénisson) et Safti (Mme Geneviève Chaudet).
- ❖ Bilan du forum des Associations : environ 15 associations présentes. Bon retour sur l'ensemble des stands avec un bon échange avec le public. Le créneau horaire de 10h à 12h ainsi que la date retenue, soit le 1^{er} samedi de septembre de chaque année, semblent convenir à tout le monde.
- ❖ Travaux de l'Espace Culturel : ils avancent selon le planning établi. Le bardage et le cloisonnement intérieur sont terminés. La réception du chantier aura lieu la première semaine de novembre.
- ❖ CCALS : Madame Marquet informe que des réflexions sont en cours sur les finances. Des décisions seront à prendre sur les compétences et les dotations de compensation attribuées aux communes.
- ❖ Rentrée scolaire 2019/2020
 - école du Grand Noyer : 202 élèves répartis en 9 classes
 - école Saint Jean : 107 élèves répartis en 4 classes et un changement de direction, qui est assurée cette année par Mme Christine Gerzain.
 - école de Cornillé-les-Caves : classe unique de 19 élèves dont 2 de Lué-en-Baugeois.

Concernant les services périscolaires, il n'y a aucun changement dans leur fonctionnement par rapport à l'année écoulée. Pendant la pause méridienne, 21 agents sont présents pour 280 élèves en période de pointe.

- ❖ Dégradations / vandalisme : Madame Marquet déplore que durant l'été, un grand nombre de dégradations aient été commises sur les jeux de l'aire de loisirs, les sanitaires de la mairie et de l'aire de loisirs de la commune déléguée de Jarzé.
- ❖ Prolifération des pigeons : une réflexion va être menée afin de trouver une solution à ce problème car les pigeons détériorent les pignons et les vitraux de l'église de Jarzé.
- ❖ Villages fleuries : la commune déléguée de Jarzé est conviée à une remise de lots le 3 octobre à Durtal alors que la commune déléguée de Beauvau recevra sa première fleur le 18 novembre à la Baule.
- ❖ Commission voirie le 3 octobre 2019 à 20h30 à Jarzé
- ❖ Repas des aînés de Jarzé le jeudi 10 octobre à 12h30 à la salle Louis Touchet de Jarzé.

Prochaine réunion le 7 octobre 2019.